



RCS : MARSEILLE

Code greffe : 1303

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MARSEILLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 01886

Numéro SIREN : 388 700 296

Nom ou dénomination : 2IG IMMOBILIER INVESTISSEMENT GESTION

Ce dépôt a été enregistré le 20/11/2017 sous le numéro de dépôt 20716



SARL 2IG
Immobilier Investissement Gestion

49, boulevard des Fauvettes
13011 MARSEILLE

*RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA
TRANSFORMATION SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE
A RESPONSABILITE LIMITEE 2IG EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE*

2IG
Immobilier Investissement Gestion

Société à responsabilité limitée au capital de 256.340 €

Siège social : 49, boulevard des Fauvettes
13011 MARSEILLE
388 700 296 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET
A LA TRANSFORMATION DESIGNE POUR LA
TRANSFORMATION DE LA SOCIETE 2IG,
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
EN SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

2IG
Immobilier Investissement Gestion

Société à responsabilité limitée au capital de 256.340 €

Siège social : 49, boulevard des Fauvettes
13011 MARSEILLE
388 700 296 RCS MARSEILLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET A LA
TRANSFORMATION DESIGNE POUR LA TRANSFORMATION DE
LA SOCIETE 2IG, SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE, EN
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE

Aux Associés,

En ma qualité, d'une part de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code en date du 27 septembre 2017, j'ai établi le présent rapport afin :

- De vous présenter mon analyse de la situation de la société

- De vous faire connaître mon appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de me prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard des caractéristiques financières et d'exploitation.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société n'appelle pas d'observations de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Mission du commissaire à la transformation

J'ai mis en œuvre les diligences que j'ai estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celle utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de mes travaux, j'atteste que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, j'atteste de l'absence d'avantage particulier au profit des associés.

Marseille, le 5 octobre 2017

Pour la SARL MS CONSEIL

Matthias SITBON

Commissaire aux Comptes à la transformation

*Inscrit près la Cour d'Appel
d'Aix-en-Provence*

